



COVID- 19 :

Mesures prises par la Direction de la maintenance.

Où en sommes-nous ?

Pendant la semaine du 09 au 13 mars 2020, Le **Pôle Maintenance de l'UNSA RATP** a déposé des alarmes sociales dans tous les départements de la maintenance.

Les mesures prises par chaque direction locale concernant le Coronavirus afin de protéger correctement les agents de maintenance étaient à nos yeux insuffisantes voire inexistantes dans certains secteurs de la maintenance.

L'**UNSA** a d'ailleurs rappelé à la direction lors de ces interventions qu'elle devait mettre tout en œuvre afin de protéger tous les agents de la maintenance afin de combattre la propagation de ce virus dans de bonnes conditions.

Des commandes importantes de protections ont été dès lors commandées et reçues sur certains ateliers.

DISPOSITIFS EXCEPTIONNELS ! MESURES EXCEPTIONNELLES !

Depuis, l'évolution de l'épidémie s'est développée de façon significative.

Pour autant, certaines interrogations demeurent :

- La prise en compte du statutaire à hauteur de 95% sur le pointage maladie ?
- Décret de février sur les 20 jours de travail indemnisés ?
- Les agents sur un roulement de nuit, se verront ils retirer la totalité de leur prime de nuit ? (*Sur ce sujet, il est inacceptable que dans certaines unités on laisse croire aux agents qu'ils peuvent venir travailler la nuit car la journée ils s'occupent de leurs enfants.*)
- Après les 14 jours de maladie réglementaire, Quel dispositif l'entreprise va-t-elle mettre en place ?

Pour l'**UNSA RATP Pôle Maintenance**, il est fondamental que l'entreprise mette tout en œuvre afin que les agents puissent travailler.

Nous espérons que la priorité de l'entreprise ne soit pas le profit au détriment de la santé des agents.

Pour l'UNSA RATP une seule priorité s'impose : la sécurité et la santé de ces agents !